



# Procès-Verbal

## Commission Régionale Féminines

---

### Réunion du Lundi 11 mars 2019

*Président des Compétitions : M. Yves BEGON.*

*Présents : Mmes Nicole CONSTANCIAS, Abtisse HARIZA, Annick JOUVE et M. Anthony ARCHIMBAUD*

### **COUPE DE FRANCE FEMININE**

---

La Commission félicite l'équipe féminine de l'OLYMPIQUE LYONNAIS pour sa qualification à la finale nationale. Elle affrontera le L.O.S.C.

La finale de cette 18<sup>ème</sup> édition se disputera le mercredi 08 mai 2019 à 19h00 au stade Gaston Petit de CHATEAURoux.

### **OBLIGATIONS REGLEMENTAIRES DES CLUBS**

---

La Commission rappelle aux clubs de R1 F et R2 F qu'ils doivent se conformer aux obligations fixées à l'article 4 du règlement des championnats régionaux Seniors Féminins.

Ils doivent notamment disposer d'un entraîneur titulaire au moins du CFF3 (certifié) présent sur le banc de touche et inscrit sur la feuille de match en cette qualité.

Conformément aux dispositions réglementaires, un état des lieux du respect de ces obligations a été notifié aux clubs de R1 F à la fin de décembre 2018. Le constat définitif pour les clubs de R1 F sera arrêté le 30 avril 2019 et ceux qui ne répondent pas aux critères exigés ne pourront postuler pour participer à la Phase d'Accession en National (P.A.N.).

### **COUPE LAuRAFoot FEMININE**

---

#### **Huitièmes de finale :**

Les 2 matchs restant comptant pour les huitièmes de finale se disputeront durant le week-end pascal. La Commission les programme pour le dimanche 21 avril 2019 à 15h00 à savoir :

- \* A.S. Saint Etienne (2) / O. Valence
- \* F.C. Mirefleurs / Pontcharra Saint Loup

Déjà qualifiées pour les quarts de finale, les équipes de :

- \* Clermont 63 Foot
- \* F.C. Cheran
- \* A.S. Saint Romain La Sanne

- \* Caluire Foot Filles 1968
- \* Grenoble Foot 38 (2)
- \* Olympique Lyonnais (2)

#### **Quarts de finale :**

La Commission retient la date du mercredi 1<sup>er</sup> mai 2019 pour les quarts de finale. Le tirage au sort des quarts et demi-finales sera effectué le même jour que les quarts de finale de la Coupe LAuRAFoot masculine.

Compte tenu du fait que la 1<sup>ère</sup> journée de la phase d'accession Nationale est fixée au dimanche 12 mai 2019, les demi-finales de la Coupe se joueront le dimanche 05 mai 2019.

### **CHAMPIONNAT R2 F : 2<sup>ème</sup> phase**

---

Suite au forfait général du C.S. NIVOLAS VERMELLE, 23 clubs seulement sur les 24 initialement prévus participent à la 2<sup>ème</sup> phase du championnat R2 F. Cette modification a contraint la Commission à arrêter l'organigramme ci-après :

- \* 2 poules d'Accession regroupant 12 équipes (les 3 premières de chaque poule en 1<sup>ère</sup> phase)
  - \* 2 poules Promotion comprenant les 11 équipes restantes, soit une poule de 6 et une poule de 5.
- Compte tenu de cette disposition, il est précisé que les deux relégations réglementaires obligatoires à la fin de cette 2<sup>ème</sup> phase seraient le C.S. NIVOLAS VERMELLE et le dernier de la poule à 6 équipes.

### **REUNION COMMISSIONS SPORTIVES FEMININES REGIONALE ET DEPARTEMENTALES**

---

Suite à la décision prise lors de la réunion du samedi 24 novembre 2018, la Commission régionale sportive féminine rappelle que la date du samedi 30 mars 2019 a été retenue pour l'organisation d'une réunion commune avec les Membres des Commissions Départementales Féminines.

Cette réunion de concertation se tiendra le samedi 30 mars 2019 au siège du District de la LOIRE de Football, 2 Rue de l'Artisanat à SAINT PRIEST EN JAREZ (42270), à partir de 09h45.

#### **RECOMMANDATION - F.M.I.**

Il est rappelé aux Clubs participant au championnat U15 Régional F que la F.M.I. doit être utilisée pour toutes les rencontres de cette compétition.

### **COURRIERS DES CLUBS (Horaires)**

---

#### **\* Championnat U18 F – Poule C :**

**O. Valence** : le match n° 23294.2 : F.C. Lyon Football / O.Valence du 14/04/2019 se disputera le samedi 23 mars 2019 à 16h00 au stade du Clos Layat 3 à Lyon 08.

**Grenoble Foot 38** : le match n° 23279.2 : Grenoble Foot 38 / A.S. La Sanne Saint Romain du 09 mars 2019 se disputera le dimanche 24 mars 2019 à 15h00 au stade du Vercors de Grenoble.

## QUESTIONS DIVERSES

---

### \* **Championnat U18 F**

En raison de l'organisation de la journée LAuRAFoot d'Elles le 23 mars 2019, la journée de championnat U18 F prévue à cette date est reportée au 14 avril 2019.

Il est demandé aux clubs de prendre acte de cette modification au calendrier initial.

## FORFAITS

---

### \* **R1 F – Poule A** :

#### **Match n° 22881.2 du 10/03/2019 : FC2A CANTAL AUVERGNE**

La Commission enregistre le forfait annoncé du F.C.2.A. Cantal Auvergne et donne match perdu par forfait audit club avec -1 point pour en rapporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (Yzeure Allier Auvergne Foot 2) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) (cf. art. 23.2.2. des Règlements Généraux de la LAuRAFoot).

### \* **R2 F – Poule A** :

#### **Match n° 25538.1 du 09/03/2019 : A.S. CHADRAC**

La Commission enregistre le forfait annoncé de l'A.S. CHADRAC et donne match perdu par forfait audit club avec -1 point pour en rapporter le bénéfice de la victoire à l'équipe adverse (Clermont 63 Foot 2) sur le score de 3 (trois) buts à 0 (zéro) (cf. art. 23.2.2. des Règlements Généraux de la LAuRAFoot).

## AMENDES

---

### \* **Forfait : Amende de 200 euros**

Match n° 22881.2 – Féminines R1 Poule A (du 10/3/2019) : F.C. 2A CANTAL AUVERGNE

Match n° 25538.1 – Féminines R2 Poule A (du 09/03/2019) : A.S. CHADRAC

### \* **Absence de feuille de match : Amende de 25 Euros**

Match n° 25312.1 – Féminines U15 Ouest (du 09/03/2019) : VELAY SUD

***Cette décision est susceptible d'appel, devant la Commission d'Appel de Ligue dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des RS de la LAuRAFoot.***

Yves BEGON

Abtisse HARIZA et Annick JOUVE,

Président des Compétitions

Les Responsables du football féminin